



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 11 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....6
Votants.....7
Exprimés.....7

Date de la convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINT-SIX,

Le onze mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : RODIER Jean-Jacques, LADET Mathieu, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

PROCURATION : SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à CALMELS Anne

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

SEANCE N°2026-3
DELIBERATION N°2026-3-1
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées –
Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2121-15 du CGCT ;

Considérant qu'« au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à sept voix pour,

- **de désigner** GARAMPON Olivier pour remplir cette fonction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 16/03/2026
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 16/03/2026

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.